

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00074

Numéro SIREN : 390 449 858

Nom ou dénomination : A.GAILLARD

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 5168

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 219	1 219		
Fonds commercial	724 743		724 743	724 743
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	99 164	95 684	3 479	5 266
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 084		2 084	2 074
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	827 209	96 903	730 306	732 082
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	124 598		124 598	117 059
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	22 127		22 127	16 353
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux	43		43	43
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	549		549	828
. Autres	1 699		1 699	7 376
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	103 446		103 446	141 383
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance	5 142		5 142	2 600
TOTAL (II)	257 606		257 606	285 642
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 084 815	96 903	987 912	1 017 724

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	84 854	84 854
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	98 700	106 859
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	513 555	521 714
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	246 120	278 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 636	126 165
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	14 682	25 720
. Organismes sociaux	55 933	61 156
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 783	3 467
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 203	1 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	474 357	496 010
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	987 912	1 017 724

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 987 911,55 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 98 700,12 E.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 724 743 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	724 743		724 743	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	724 743		724 743	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 827 209 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	725 961			725 961
Immobilisations corporelles	99 164			99 164
Immobilisations financières	2 074	11		2 084
TOTAL	827 199	11		827 209

Amortissements et provisions d'actif = 96 903 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 219			1 219
Immobilisations corporelles	93 897	1 787		95 684
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	95 116	1 787		96 903

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	1 219	1 219	0	1 ans
Fonds de commerce	724 743	0	724 743	Non amortiss.
Agenc installations divers	29 909	26 701	3 209	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	10 433	10 163	270	de 2 à 8 ans
Mobilier de bureau	58 821	58 821	0	de 5 à 10 ans
TOTAL	825 125	96 903	728 222	

Etat des créances = 29 562 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	29 562	29 562	
TOTAL	29 562	29 562	

Produits à recevoir par postes du bilan = 7 465 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	5 766
Autres créances	1 699
Disponibilités	
TOTAL	7 465

Charges constatées d'avance = 5 142 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 300 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1500	200,00	300 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1500	200,00	300 000

Etat des dettes = 474 357 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	246 120	246 120		
Fournisseurs	154 636	154 636		
Dettes fiscales & sociales	73 600	73 600		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	474 357	474 357		

Charges à payer par postes du bilan = 63 201 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	8 231
Fournisseurs	2 203
Dettes fiscales & sociales	52 767
Autres dettes	
TOTAL	63 201

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 7 465 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etablr (418100)	5 766
TOTAL	5 766

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Debit.cred.div.prod.a rec(468700)	1 699
TOTAL	1 699

Charges constatées d'avance = 5 142 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance (486000)	5 142
TOTAL	5 142

Charges à payer = 63 201 E

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Associee interets courus(455800)	8 231
TOTAL	8 231

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue(408100)	2 203
TOTAL	2 203

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov conges a payer(428200)	12 290
Provision primes(428600)	2 392
Prov.ch/conges payes(438200)	4 922
Organ.sociaux chges a payer(438600)	943
Charges a payer tns(438650)	31 709
Formation continue(448633)	76
Taxe apprentissage(448635)	142
Cet/taxe professionnelle(448651)	292
TOTAL	52 767

EURL A GAILLARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 32 Bis Rue d'Angoulême
16 290 HIRSAC
390 449 858 RCS ANGOULEME

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 98 700,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	98 700,12 euros
Attribué en totalité à l'associée unique	98 700,12 euros

La somme ainsi attribuée à l'associée unique sera portée au crédit de son compte courant dans les écritures sociales.

Certifié conforme
La Gérance



EURL A GAILLARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 32 Bis Rue d'Angoulême
16 290 HIERSAC
390 449 858 RCS ANGOULEME

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le quinze septembre, à 19 heures,

Madame Annick GAILLARD,
demeurant 99 Rue Waldeck Rousseau 16000 ANGOULEME,

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 200 euros composant le capital social de la société EURL A GAILLARD,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

1.A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérante de la Société, Madame Annick GAILLARD, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023.

2. A pris les décisions suivantes :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- *Rémunération de la gérance,*

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 98 700,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	98 700,12 euros
Attribué en totalité à l'associée unique	98 700,12 euros

La somme ainsi attribuée à l'associée unique sera portée au crédit de son compte courant dans les écritures sociales.

DEUXIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'associée unique avec la Société :

CONVENTION I

Objet : Avance de trésorerie en compte courant d'associée rémunérée

Modalités : Le compte courant d'associée présente un solde créditeur

de 237 888,68 euros à la clôture de l'exercice, rémunéré au taux de 3,17% soit 8 231,48 euros d'intérêts, à payer au plus tard le 31 décembre 2023

CONVENTION II

Objet : Prise en charge par la société de toutes les cotisations sociales obligatoires de Travailleur Non Salarié y compris la CSG déductible.

Modalités : Charge comptable et fiscale de l'exercice : 54 989,75 euros dont 15 951 euros de CSG déductible.

CONVENTION III

Objet : Prise en charge par la société des cotisations dites « Loi Madelin »

Modalités : Charge comptable et fiscale de l'exercice : 2 874,16 euros

CONVENTION IV

Objet : Indemnités kilométriques

Modalités : Charge comptable et fiscale de l'exercice : 5 926 euros

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver sa rémunération brute en qualité de gérante allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 102 000,00 euros.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Annick GAILLARD

